



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE MARIE-GALANTE**

**(Population : 11 173 habitants)**

**Budget primitif de 2018**

**(Communauté en plan de redressement)**

**Article L. 1612-14, al. 2, du code général  
des collectivités territoriales**

AVIS N° 2018-0158

SAISINE N°18-0103-971 et 18-104-971 L. 1612-14 alinéa 2

SEANCE DU 25 octobre 2018

**LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE DE LA GUADELOUPE,**

**VU,** le code général des collectivités territoriales ;

**VU,** le code des juridictions financières ;

**VU,** l'arrêté 2018-08 du 29 janvier 2018 portant organisation et détermination de la compétence des formations de délibéré des chambres régionales des comptes de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique et des chambres territoriales des comptes de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

**VU,** l'avis n° 2017-0144 de la chambre régionale des comptes en date du 21 septembre 2017 rendu sur le compte administratif de 2016 de la communauté de communes de Marie-Galante ;

**VU,** la lettre en date du 2 août 2018, enregistrée au greffe de la chambre le 3 août 2018, par laquelle le préfet de la Guadeloupe a transmis à la chambre régionale des comptes le compte administratif de 2017 et le budget primitif de 2018 de la communauté de communes de Marie-Galante ;

**VU,** la lettre en date du 14 août 2018 par laquelle le président de la chambre régionale des comptes a invité la présidente de la communauté de communes de Marie-Galante à présenter ses observations ;

**VU,** les réponses et documents communiqués par l'ordonnateur ;

**VU,** les réponses et documents communiqués par le comptable de la commune ;

VU, l'ensemble des pièces du dossier ;

Après avoir entendu M. Patrick PLANTARD, premier conseiller, en son rapport ;

### **EMET L'AVIS SUIVANT,**

**CONSIDERANT** que le préfet de la Guadeloupe a saisi la chambre régionale des comptes sur le fondement de l'article L. 1612-14, al. 2, afin que celle-ci se prononce sur le caractère suffisant des mesures de redressement prises par la collectivité dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire dont le terme a été fixé par la chambre au 31 décembre 2020, dans son avis susvisé n° 2017-0144 du 21 septembre 2017 ;

#### **I. SUR LA SAISINE**

**CONSIDERANT** que la saisine est signée par le préfet de la Guadeloupe ;

**CONSIDERANT** que cette transmission est consécutive aux mesures de redressement préconisées par l'avis budgétaire n° 2017-0144 du 21 septembre 2017 rendu sur le compte administratif 2016 ;

**CONSIDERANT** que, selon les dispositions des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéas de l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales, *« lorsque le budget d'une collectivité territoriale a fait l'objet des mesures de redressement prévues à l'alinéa précédent, le représentant de l'État dans le département transmet à la chambre régionale des comptes le budget primitif afférent à l'exercice suivant. Si, lors de l'examen de ce budget primitif, la chambre régionale des comptes constate que la collectivité territoriale n'a pas pris de mesures suffisantes pour résorber ce déficit, elle propose les mesures nécessaires au représentant de l'État dans le département dans un délai d'un mois à partir de la transmission prévue à l'alinéa précédent. Le représentant de l'État règle le budget et le rend exécutoire [...] »* ;

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article R. 1612-27 du code général des collectivités territoriales *« Lorsque le représentant de l'État saisit la chambre régionale des comptes, conformément à l'article L. 1612-14, il joint à sa saisine, outre le compte administratif et le compte de gestion, l'ensemble des documents budgétaires se rapportant à l'exercice intéressé et à l'exercice suivant. »* ;

**CONSIDERANT** que la saisine du préfet de la Guadeloupe est accueillie par la chambre sur le fondement de l'article L. 1612-14, alinéa 2, du code général des collectivités territoriales ;

#### **II. SUR LE PLAN DE REDRESSEMENT**

**CONSIDERANT** que, selon l'article R. 1612-29 du même code, *« Lorsque les budgets primitifs des exercices au cours desquels le déficit doit être résorbé ne font pas ressortir les mesures suffisantes à cette résorption, la chambre régionale des comptes, à laquelle ces budgets ont été transmis par le représentant de l'État, propose à ce dernier les*

*mesures nécessaires, dans les conditions prévues à l'article R. 1612-21. Lorsque les budgets font ressortir des mesures suffisantes, la chambre le constate » ;*

**CONSIDERANT** qu'au regard des dispositions précitées, il appartient à la chambre de s'assurer de la résorption du déficit qu'elle a constaté dans son précédent avis et de proposer, si ce n'est pas le cas, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire ;

**CONSIDERANT** que la communauté de communes dispose de quatre budgets annexes (adduction d'eau potable, assainissement des eaux, abattoir et gestion du port) ; que, dans son avis n° 2017-0144 du 21 septembre 2017, la chambre a arrêté le déficit global consolidé du compte administratif de 2016 à 3 132 763,71 €; que la chambre a émis les recommandations suivantes pour un retour à l'équilibre budgétaire à la fin de l'année 2020 ;

### Budget principal

#### Section de fonctionnement

##### *En dépenses*

**CONSIDERANT** que la reconstitution, par la communauté de communes, de la capacité de financement des investissements auxquels elle doit faire face repose sur la diminution de ses charges de fonctionnement ; que la préservation des marges financières d'une collectivité nécessite que le taux de CAF brute se situe entre 18 et 20 % des produits de gestion alors qu'en 2015, celle de la CCMG n'était que de 3,1 % ;

**CONSIDERANT** que les dépenses de personnel représentent 30,9 % des charges courantes en 2016 ;

**CONSIDERANT** que les mesures suivantes permettraient de limiter le chapitre 012 « *Frais de personnel* » à un maximum de 2 000 000 €par an, jusqu'au rétablissement de l'équilibre budgétaire :

- recenser les emplois accompagnés des fonctions qu'ils doivent remplir et vérifier l'accomplissement effectif du service justifiant le versement des rémunérations ;
- ne pas remplacer les agents partant à la retraite ;
- arrêter les recrutements de titulaires ou de non titulaires ;
- ne pas renouveler et ne pas titulariser les agents non titulaires en fin de contrat ;

**CONSIDERANT** que le chapitre 011 « *Charges à caractère général* » représentent en moyenne 40 % des charges courantes de fonctionnement ; que la collectivité peut limiter le chapitre 011 à 2 000 000 €par an par la diminution des postes de dépenses suivants :

- divers ;
- voyages et déplacements ;
- frais de télécommunication ;

**CONSIDERANT** que les autres charges de gestion courante (chapitre 65) peuvent être réduites à 900 000 €par an ;

En recettes

**CONSIDERANT** que l'augmentation nécessaire des recettes, de 200 000 € au moins, suppose :

- de majorer, dès 2017, les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour revenir au taux de 2013 ;
- d'agir sur l'assiette en relation avec les communes ;

#### Section d'investissement

**CONSIDERANT** que la mise en place d'un processus de suivi des dossiers de subventions permettrait à la collectivité de sécuriser les subventions obtenues pour en bénéficier effectivement ;

#### Budget annexe de l'assainissement des eaux usées

**CONSIDERANT** que le recouvrement de la redevance d'assainissement a vocation à financer les charges d'exploitation et l'autofinancement de la section d'investissement ; que les tarifs de la redevance d'assainissement peuvent, en outre, être portés au moins au niveau de la moyenne départementale ;

#### Budget annexe de l'abattoir

**CONSIDERANT** que le déficit d'exploitation annuel excède depuis plusieurs années 500 000 € pour atteindre 669 944,03 € en 2016 ; que les mesures d'organisation mise en œuvre par la communauté sont insuffisantes pour réduire la perte d'exploitation ; qu'il est impossible d'équilibrer ce budget sans l'attribution annuelle d'une subvention d'exploitation minimale de 600 000 € que la communauté de communes est dans l'incapacité de financer et qui n'aurait pas de base légale ;

**CONSIDERANT** que le déficit de la section d'investissement est dû à une absence d'excédent d'exploitation et à la perte de subventions d'investissement à cause d'un suivi insuffisant des dossiers de subventions attribuées par l'État ou par l'Union européenne ;

**CONSIDERANT** qu'en toute hypothèse, le déficit croissant de l'abattoir constitue un risque majeur pour les finances de la communauté de communes qui est appelée à le supporter *in fine* ;

#### Budget annexe de la gestion du port

**CONSIDERANT** que la tarification des services du port a vocation à financer les charges d'exploitation et à permettre de dégager une capacité d'autofinancement supérieure à 15 % des produits d'exploitation pour abonder les besoins d'investissement ; que le potentiel du site offre de grandes possibilités d'organisation et de développement de services payants au bénéfice des plaisanciers et des pêcheurs ;

### **III. SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE 2017**

**CONSIDERANT** que, lors de sa séance du 5 avril 2018, le conseil communautaire a adopté le compte administratif de 2017 avec les résultats de chaque budget comme il suit :

Tableau n°1 : Budget principal - compte administratif de 2017 voté (en euros)

	Réalisé	Restes à réaliser	Total
<b>Fonctionnement</b>			
Recettes	5 894 622,62	0,00	5 894 622,62
Dépenses	5 506 158,36	0,00	5 506 158,36
Résultat de l'exercice	388 464,26	0,00	388 464,26
Résultat n-1	107 513,46	0,00	107 513,46
<b>Résultat comptable (A)</b>	<b>495 977,72</b>	<b>0,00</b>	<b>495 977,72</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes	370 746,05	2 956 560,19	3 327 306,24
Dépenses	2 791 672,84	667 183,12	3 458 855,96
Résultat de l'exercice	-2 420 926,79	2 289 377,07	-131 549,72
Résultat n-1	-275 781,73	0,00	-275 781,73
<b>Résultat comptable (B)</b>	<b>-2 696 708,52</b>	<b>2 289 377,07</b>	<b>-407 331,45</b>
<b>Total global de clôture (A+B)</b>	<b>-2 200 730,80</b>	<b>2 289 377,07</b>	<b>88 646,27</b>

Source : compte administratif de 2017

Tableau n°2 : Budget annexe d'adduction d'eau potable - compte administratif de 2017 voté (en euros)

	Réalisé	Restes à réaliser	Total
<b>Exploitation</b>			
Recettes	670 325,67	0,00	670 325,67
Dépenses	90 815,82	0,00	90 815,82
Résultat de l'exercice	579 509,85	0,00	579 509,85
Résultat n-1	264 560,38	0,00	264 560,38
<b>Résultat comptable (A)</b>	<b>844 070,23</b>	<b>0,00</b>	<b>844 070,23</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes	700 000,00	1 223 564,89	1 923 564,89
Dépenses	696 052,58	652 157,98	1 348 210,56
Résultat de l'exercice	3 947,42	571 406,91	575 354,33
Résultat n-1	903 011,83	0,00	903 011,83
<b>Résultat comptable (B)</b>	<b>906 959,25</b>	<b>571 406,91</b>	<b>1 478 366,16</b>
<b>Total global de clôture (A+B)</b>	<b>1 751 029,48</b>	<b>571 406,91</b>	<b>2 322 436,39</b>

Source : compte administratif de 2017

Tableau n°3 : Budget annexe de l'assainissement des eaux usées  
compte administratif de 2017 voté (en euros)

	Réalisé	Restes à réaliser	Total
<b>Exploitation</b>			
Recettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses	4 905,57	0,00	4 905,57
Résultat de l'exercice	-4 905,57	0,00	-4 905,57
Résultat n-1	-42 248,86	0,00	-42 248,86
<b>Résultat comptable (A)</b>	<b>-47 154,43</b>	<b>0,00</b>	<b>-47 154,43</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes	712 500,00	470 991,73	1 183 491,73
Dépenses	40 304,78	166 061,85	206 366,63
Résultat de l'exercice	672 195,22	0,00	977 125,10
Résultat n-1	-548 509,12	0,00	-548 509,12
<b>Résultat comptable (B)</b>	<b>123 686,10</b>	<b>304 929,88</b>	<b>428 615,98</b>
<b>Total global de clôture (A+B)</b>	<b>76 531,67</b>	<b>304 929,88</b>	<b>381 461,55</b>

Source : compte administratif de 2017

Tableau n°4 : Budget annexe de l'abattoir – compte administratif de 2017 voté  
(en euros)

	Réalisé	Restes à réaliser	Total
<b>Exploitation</b>			
Recettes	135 463,36	0,00	135 463,36
Dépenses	809 229,82	0,00	809 229,82
Résultat de l'exercice	-673 766,46	0,00	-673 766,46
Résultat n-1	-1 871 617,92	0,00	-1 871 617,92
<b>Résultat comptable (A)</b>	<b>-2 545 384,38</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 545 384,38</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes	58 988,19	17 151,00	76 139,19
Dépenses	693,60	23 913,61	24 607,21
Résultat de l'exercice	58 294,59	-6 762,61	51 531,98
Résultat n-1	-1 539 766,09	0,00	-1 539 766,09
<b>Résultat comptable (B)</b>	<b>-1 481 471,50</b>	<b>-6 762,61</b>	<b>-1 488 234,11</b>
<b>Total global de clôture (A+B)</b>	<b>-4 026 855,88</b>	<b>-6 762,61</b>	<b>-4 033 618,49</b>

Source : compte administratif de 2017

Tableau n°5 : Budget annexe de la gestion du port – compte administratif de 2017 voté  
(en euros)

	Réalisé	Restes à réaliser	Total
<b>Exploitation</b>			
Recettes	175 821,57	0,00	175 821,57
Dépenses	142 908,64	0,00	142 908,64
Résultat de l'exercice	32 912,93	0,00	32 912,93
Résultat n-1	22 612,42	0,00	22 612,42
<b>Résultat comptable (A)</b>	<b>55 525,35</b>	<b>0,00</b>	<b>55 525,35</b>
<b>Investissement</b>			
Recettes	76 000,00	231 390,00	307 390,00
Dépenses	185 445,54	298 306,83	483 752,37
Résultat de l'exercice	-109 445,54	-66 916,83	-176 362,37
Résultat n-1	-64 971,63	0,00	-64 971,63
<b>Résultat comptable (B)</b>	<b>-174 417,17</b>	<b>-66 916,83</b>	<b>-241 334,00</b>
<b>Total global de clôture (A+B)</b>	<b>-118 891,82</b>	<b>-66 916,83</b>	<b>-185 808,65</b>

Source : compte administratif de 2017

**CONSIDERANT** que le résultat consolidé du compte administratif de 2017 s'établit comme il suit :

Tableau n°6 : Compte administratif de 2017 voté – résultat consolidé (en euros)

Budget	Résultat
Budget principal	88 646,27
Budget annexe d'adduction d'eau potable	2 322 436,39
Budget annexe de l'assainissement des eaux usées	381 461,55
Budget annexe de l'abattoir	-4 033 618,49
Budget annexe de la gestion du port	-185 808,65
<b>Total consolidé</b>	<b>-1 426 882,33</b>

Source : compte administratif de 2016

**CONSIDERANT** que les recettes de fonctionnement de 2017 se sont élevées à 6 876 233,22 €, déterminées comme il suit :

Tableau n°7 : Recettes de fonctionnement et d'exploitation réalisées en 2017 (en euros)

Budget	Recettes de fonctionnement
Budget principal	5 894 622,62
Budget annexe d'adduction d'eau potable	670 325,67
Budget annexe de l'assainissement des eaux usées	0,00
Budget annexe de l'abattoir	135 463,36
Budget annexe de la gestion du port	175 821,57
<b>Total consolidé</b>	<b>6 876 233,22</b>

Source : Comptes administratifs de 2017

**CONSIDERANT** que le déficit consolidé représente 20,75 % des recettes de fonctionnement, soit un pourcentage supérieur au plafond de 10 % fixé par l'article L. 1612-14 du code général des collectivités territoriales, pour les communes de moins de 20 000 habitants ;

### **III. A. Sur la concordance des résultats comptables**

**CONSIDERANT** que les résultats de clôture figurant aux comptes de gestion de 2017 concordent avec ceux figurant aux comptes administratifs de 2017 ;

### **III. B. Sur les restes à réaliser**

**CONSIDERANT** que les restes à réaliser correspondent, selon la définition de l'article R. 2311-11 du code général des collectivités territoriales :

- en dépenses d'investissement, à l'ensemble des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre de l'exercice et, en dépenses de fonctionnement, à l'ensemble des dépenses engagées non mandatées pour lesquelles le service n'a pas été réalisé au 31 décembre de l'exercice ;
- en recettes, à celles juridiquement certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes avant le 31 décembre de l'exercice ;

**CONSIDERANT** que les restes à réaliser au 31 décembre 2017 s'établissent comme il suit :

Tableau n°8 : Restes à réaliser votés au 31 décembre 2017 (en euros)

<b>Budget principal</b>		
	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
Fonctionnement	0,00	0,00
Investissement	667 183,12	2 956 560,19
<b>Budget annexe « Adduction d'eau potable »</b>		
	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
Exploitation	0,00	0,00
Investissement	652 157,98	1 223 564,89
<b>Budget annexe « Assainissement des eaux usées »</b>		
	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
Exploitation	0,00	0,00
Investissement	166 061,85	470 991,73
<b>Budget annexe « Abattoir »</b>		
	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
Fonctionnement	0,00	0,00
Investissement	23 913,61	17 151,00
<b>Budget annexe « Gestion du port »</b>		
	<b>Dépense</b>	<b>Recette</b>
Fonctionnement	0,00	0,00
Investissement	298 306,83	231 390,00

Source : Communauté de communes de Marie-Galante

### III. B. 1. Sur les restes à réaliser du budget principal

#### Section de fonctionnement

**CONSIDERANT** que le budget principal ne comporte pas de reste à réaliser en section de fonctionnement ;

#### Section d'investissement

Recettes

**CONSIDERANT** que les restes à réaliser en recette d'investissement, au 31 décembre 2016, ont été arrêtés par la commune à 2 956 560,19 €;

**CONSIDERANT** que la communauté de communes a inscrit en recette restant à réaliser la somme de 78 162,35 € résultant de la convention n° 03-112-2016 CPER BOP 112 « *Études opérationnelles Espace de cohésion socio-culturelle* » ; que cette subvention représente 22,33 % d'un coût prévisionnel éligible de 350 000 € H.T. ; que la dépense correspondante inscrite en reste à réaliser « *AMO Espace de cohésion socio-culturelle* »

est de 86 800 €; qu'au regard de cette dépense, le montant de recette restant à réaliser au titre de 2017 après application du taux de 22,33 % sur cette dépense est de 19 382,44 €; que la recette restant à réaliser à ce titre doit donc être diminuée de 58 779,91 €;

**CONSIDERANT** que la collectivité a inscrit en recette restant à réaliser une subvention de 184 500 € issue du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire dans le cadre du Contrat de ruralité pour l'opération n° 2012-112-2017 « *Construction d'un espace intercommunal de cohésion socioculturelle* », représentant 41 % d'un coût éligible de 450 000 € H.T. ; qu'au regard de l'absence de prévision de dépenses en reste à réaliser de 2017, cette recette ne peut pas être retenue en reste à réaliser ;

**CONSIDERANT** que la communauté a inscrit en recette restant à réaliser une somme de 200 000 € au titre d'une subvention pour la réalisation de voies de pénétration (fiche d'opération n° 50) ; que l'instruction de la demande de subvention sollicitée depuis 2016 dans le cadre du FEADER-PDRG 2014-2020, pour l'aménagement des chemins d'exploitation agricole de Marie-Galante, n'est pas terminée ; qu'aucune décision d'attribution de subvention n'a pu être produite ; qu'ainsi la recette pour cette opération n'est pas certaine et ne peut donc pas être retenue en restes à réaliser de 2017 ;

**CONSIDERANT** que la communauté a inscrit en recette restant à réaliser une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) du 26 juin 2017 de 47 600 € pour le projet « *La Route des Moulins, identification et diagnostic du patrimoine* », évalué à 70 000 €; qu'un premier versement de 30 % de la subvention est prévu au commencement des travaux, et le solde en fonction de l'avancement ; qu'aucune dépense n'a été inscrite en reste à réaliser pour cette opération lors de l'adoption du compte administratif de 2017 ; que la vérification des justificatifs des restes à réaliser en dépenses a permis cependant d'inscrire, au compte 2312 « *Agencements et aménagement de terrains* », le montant de 15 807,87 €; que la recette correspondante doit donc être retenue au maximum pour 30 % du montant de la subvention, lié au commencement des travaux, soit 32 368 €; que la recette restant à réaliser à ce titre doit donc être diminuée de 15 232 €;

**CONSIDERANT** que la communauté de communes a inscrit au compte 13411 « *Emprunts au titre de recettes certaines restant à émettre* » deux préfinancements de l'Agence française de développement (AFD) de 547 500 € et 513 182 € portant respectivement sur une convention de subvention du fonds européen d'investissement (F.E.I.) 2014 du BOP 2013 destinée au financement de la sécurisation de l'alimentation en eau potable et du renforcement du réseau d'eau de Marie-Galante, et sur une subvention d'investissement en application de la DETR destinée au financement de la mise en œuvre du Schéma directeur du service d'eau potable (SDEP) ; que l'objet de ces subventions les affecte au budget d'adduction en eau potable, et qu'ainsi les recettes correspondantes de 1 060 682 € ne peuvent pas être retenues au budget général ; qu'en outre la collectivité a inscrit cette recette au budget d'adduction en eau potable ;

**CONSIDERANT** que la collectivité a inscrit en titre de recettes restant à émettre la totalité des subventions de la convention « *Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)* », soit 500 000 €; que la dépense restant à réaliser au compte administratif est de 450 835,77 €; que ce montant comprend un engagement de 144 493,36 € pour l'achat de cinq véhicules électriques, action qui ne figure pas dans la liste des actions restant à réaliser établie pour 2017 par la collectivité ; que cette dernière opération ne doit donc pas être retenue au titre de 2017 ; que la subvention telle qu'elle est définie par la convention TEPCV est fixée à 80 % de la dépense éligible ; que le

montant de subvention restant à réaliser de 2017 ne peut excéder 80 % de la dépense engagée pour 301 744,44 €, soit 241 395,55 €; que la recette restant à réaliser sur la convention TEPCV doit être diminuée de 258 604,45 €;

**CONSIDERANT** que les recettes restant à réaliser doivent ainsi être réduites de 1 777 798,36 € (58 779,91 + 184 500 + 200 000 + 15 232 + 1 060 682 + 258 604,45) ; que les recettes restant à réaliser en investissement s'élèvent en conséquence à 1 178 761,83 €;

#### Dépenses

**CONSIDERANT** que la collectivité a inscrit la somme de 667 183,12 € en reste à réaliser ; qu'après examen des justificatifs produits, un montant de 144 493,26 € correspond à un ordre de service du 23 mars 2018 établi pour la commande de cinq véhicules électriques ; que cet ordre de service est rattaché par la collectivité à un marché notifié le 28 décembre 2017, dont l'objet n'est pas conforme à la commande effectuée (Marché : Construction d'une ombrière pour parking photovoltaïque Lot 2) ; que cette dépense effectuée en 2018 ne relève pas d'un reste à réaliser de 2017 ; que le montant des dépenses restant à réaliser doit donc être diminué de 144 493,36 € et ramené à 522 689,76 €;

**CONSIDERANT** que, compte tenu de l'ensemble de ces corrections, les restes à réaliser du budget principal, au 31 décembre 2017, s'établissent comme il suit :

Tableau n°9 : Restes à réaliser du budget principal modifiés par la chambre (en euros)

	Restes à réaliser votés	Correction CRC	Total
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	667 183,12	-144 493,36	522 689,76
Recettes	2 956 560,19	- 1 777 798,36	1 178 761,83

Source : compte administratif de 2017 et chambre régionale des comptes

### III. B. 2. Sur les restes à réaliser du budget annexe d'adduction d'eau potable

#### Section d'exploitation

**CONSIDERANT** que le budget annexe d'adduction d'eau potable ne comporte pas de reste à réaliser en section d'exploitation ;

#### Section d'investissement

#### Recettes

**CONSIDERANT** que l'état des restes à réaliser de 2017 en investissement arrête le montant des recettes restant à réaliser à 1 223 564,89 €; qu'il n'appelle pas d'observation ;

## Dépenses

**CONSIDERANT** que l'état des restes à réaliser de 2017 en investissement arrête le montant des dépenses restant à réaliser à 652 157,98 €; que ce montant correspond au montant total des travaux prévus en 2017 pour les opérations considérées ; qu'il convient de ne retenir que le montant restant engagé en fin d'exercice 2017, suivant les données fournies par la communauté de communes, soit 176 850,14 €; qu'ainsi le montant des dépenses restant à réaliser est diminué de 475 307,84 €;

**CONSIDERANT** que compte tenu de l'ensemble de ces corrections, les restes à réaliser du budget annexe d'adduction d'eau potable, au 31 décembre 2017, s'établissent comme il suit :

Tableau n°10 : Budget annexe d'adduction d'eau potable – restes à réaliser corrigés (en euros)

	Restes à réaliser votés	Correction CRC	Total
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	652 157,98	-475 307,84	176 850,14
Recettes	1 223 564,89	0	1 223 564,89

Source : compte administratif de 2017 et chambre régionale des comptes

### III. B. 3. Sur les restes à réaliser du budget annexe de l'assainissement des eaux usées

#### Section d'exploitation

**CONSIDERANT** que le budget annexe d'assainissement des eaux usées ne comporte pas de reste à réaliser en section d'exploitation ;

#### Section d'investissement

##### Recettes

**CONSIDERANT** que l'état des restes à réaliser de 2017 en investissement arrête le montant des recettes à 470 991,73 €; que celui-ci comporte une subvention de l'Office de l'eau pour le site de Domblières, sur le compte 1318, pour un montant de 150 000 €; qu'un acompte de 45 000 € a été versé sur cette subvention le 31 janvier 2017 ; qu'en conséquence, cette subvention ne comporte plus que 105 000 € de recette à réaliser ; qu'ainsi le montant des restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élève à 425 991,73 €;

##### Dépenses

**CONSIDERANT** que l'état des restes à réaliser de 2017 en investissement arrête le total des dépenses à 166 061,85 €; que ce montant correspond au montant total des travaux prévus en 2017 pour les opérations considérées ; qu'il convient de ne retenir que le montant restant engagé en fin d'exercice 2017, suivant les données fournies par la

communauté de communes, soit 149 358,27 €; qu'ainsi le montant des dépenses restant à réaliser est diminué de 16 703,58 €;

**CONSIDERANT** qu'il résulte de ce qui précède que les restes à réaliser du budget annexe de l'assainissement des eaux usées, au 31 décembre 2017, s'établissent comme il suit :

Tableau n°11 : Budget annexe de l'assainissement des eaux usées– restes à réaliser corrigés (en euros)

	Restes à réaliser votés	Correction CRC	Total
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	166 061,85	-16 703,58	149 358,27
Recettes	470 991,73	-45 000,00	425 991,73

Source : compte administratif de 2017 et chambre régionale des comptes

### III. B. 4. Sur les restes à réaliser du budget annexe de l'abattoir

#### Section d'exploitation

**CONSIDERANT** que le budget annexe de l'abattoir ne comporte pas de reste à réaliser en section d'exploitation ;

#### Section d'investissement

##### Recettes

**CONSIDERANT** que l'état des restes à réaliser de 2017 en investissement arrête le montant des recettes restant à réaliser à 17 151,00 €; que celui-ci n'appelle pas d'observation ;

##### Dépenses

**CONSIDERANT** que l'état des restes à réaliser de 2017 en investissement arrête le montant des dépenses restant à réaliser à 23 913,61 €; que les justificatifs produits attestent de la sincérité de ce montant ;

**CONSIDERANT** qu'il résulte de ce qui précède que les restes à réaliser du budget annexe de l'abattoir, au 31 décembre 2017, s'établissent comme il suit :

Tableau n°12 : Budget annexe de l'abattoir– restes à réaliser corrigés (en euros)

	Restes à réaliser votés	Correction CRC	Total
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	23 913,61	0,00	23 913,61
Recettes	17 151,00	0,00	17 151,00

Source : compte administratif de 2017 et chambre régionale des comptes

### III. B. 5. Sur les restes à réaliser du budget annexe de la gestion du port

#### Section d'exploitation

**CONSIDERANT** que le budget annexe de la gestion du port ne comporte pas de reste à réaliser en section d'exploitation ;

#### Section d'investissement

##### Recettes

**CONSIDERANT** que l'état des restes à réaliser de 2017 en investissement arrête le montant des recettes restant à réaliser à 231 390,00 €;

**CONSIDERANT** que la collectivité a inscrit une recette en reste à réaliser de 52 200 € pour l'opération d'équipement n° 901 « *Accueil professionnel* » ; qu'à l'appui de cette recette, la collectivité a fourni un accusé de réception de sa demande de financement auprès du Conseil départemental de la Guadeloupe, au titre de la création de box et d'équipement d'accueil pour les usagers de la plateforme ; qu'il n'est donc pas établi que cette recette soit certaine en l'absence de décision notifiée par le Conseil départemental , et qu'elle ne peut donc être retenue en reste à réaliser de 2017 ;

**CONSIDERANT** que la collectivité a inscrit une recette en reste à réaliser de 154 190 € pour l'opération d'équipement n° 900 « *Aménagement de parking* » ; qu'à l'appui de cette recette, la collectivité a fourni un accusé de réception de sa demande de financement auprès de la Région Guadeloupe en date du 9 février 2018, cette collectivité lui demandant un complément d'information en vue de l'instruction de la demande ; que cette recette ne peut donc être retenue comme un reste à réaliser de 2017 en l'absence de décision notifiée par le Conseil régional ;

**CONSIDERANT** que les recettes restant à réaliser doivent ainsi être réduites de 206 390 € (52 200 + 154 190) ; que celles-ci s'élèvent, en conséquence, à 25 000 €;

##### Dépenses

**CONSIDERANT** que l'état des restes à réaliser de 2017 en investissement arrête le montant des dépenses restant à réaliser à 298 306,83 €; que les justificatifs produits attestent de la sincérité de ce montant ;

**CONSIDERANT** qu'il résulte de ce qui précède que les restes à réaliser du budget annexe de la gestion du port, au 31 décembre 2017, s'établissent comme il suit :

Tableau n°13 : Budget annexe de la gestion du port– restes à réaliser corrigés (en euros)

	Restes à réaliser votés	Correction CRC	Total
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	298 306,83	0,00	298 306,83
Recettes	231 390,00	-206 390,00	25 000,00

Source : compte administratif de 2017 et chambre régionale des comptes

### III. C. Sur le résultat réel de clôture consolidé de 2017

**CONSIDERANT** qu'il résulte de tout ce qui précède que le compte administratif de 2017, consolidé et corrigé par la chambre, présente un déficit de -2 819 566,55 €; que ce déficit représente 41,00 % des recettes de fonctionnement et d'exploitation ;

### III. D. Sur la conformité des résultats de 2017 avec la trajectoire du plan de redressement

**CONSIDERANT** que, de 2016 à 2017, le déficit consolidé de la communauté de communes de Marie Galante a évolué comme il suit :

Tableau n°14 : Comparatif des résultats consolidés des comptes administratifs de 2016 et 2017 (en euros)

Budget	Résultat consolidé 2016	Résultat consolidé 2017
Budget principal	-104 263,61	-1 544 658,40
Budget annexe d'adduction d'eau potable	1 094 638,99	2 797 743,86
Budget annexe de l'assainissement des eaux usées	-601 372,11	353 165,13
Budget annexe de l'abattoir	-3 324 232,68	-4 033 618,49
Budget annexe de la gestion du port	-197 534,68	-392 198,65
<b>Total consolidé</b>	<b>-3 132 763,71</b>	<b>-2 819 566,55</b>

Source : comptes administratifs de 2016 et 2017 corrigés par la chambre

**CONSIDERANT** que, si les budgets annexes de l'assainissement des eaux usées et de l'adduction en eau potable présentent un excédent, les déficits du budget principal et des budgets annexes de l'abattoir et de la gestion du port se dégradent ; que, le déficit consolidé connaît une réduction due aux subventions d'investissement pour l'adduction d'eau potable et l'assainissement des eaux usées ; par conséquent, les résultats de 2017 sont conformes à la trajectoire du plan de redressement de la chambre dont l'échéance est fixée au plus tard le 31 décembre 2020 ;

## **IV. SUR LES CAUSES DU DEFICIT**

### **IV. A. Budget principal**

**CONSIDERANT** que le déficit du budget principal provient de la section d'investissement ; que le déficit d'investissement trouve son origine dans l'incapacité de la collectivité à dégager un excédent de fonctionnement suffisant pour financer les investissements et dans un défaut de suivi des dossiers de subventions accordée par l'État ou l'Union européenne ; que l'absence de fourniture des pièces justificatives des dépenses engagées dans les délais conventionnels entraîne la perte des subventions qui constituent les recettes d'investissement ;

### **IV. B. Budget annexe de l'assainissement des eaux usées**

**CONSIDERANT** que le service d'assainissement collectif est un service public industriel et commercial (SPIC) ; qu'en vertu de l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les SPIC doivent être équilibrés en recettes et en dépenses et être financés par le produit des redevances perçues auprès des usagers ;

**CONSIDERANT** que l'excédent du budget annexe de l'assainissement des eaux usées de la communauté de communes provient, cette année, de subventions d'investissement qui masquent l'absence de recettes d'exploitation nécessaires pour assurer sur le long terme le financement de ce service public par les usagers ;

**CONSIDERANT** que les redevances d'assainissement n'ont jamais été émises ; que la section d'exploitation ne dispose donc d'aucune ressource ;

**CONSIDERANT** que l'absence de ressource d'exploitation ne permet pas de financer les intérêts ni le remboursement du capital de l'emprunt ;

### **IV. C. Budget annexe de l'abattoir**

**CONSIDERANT** que l'abattoir est un service public industriel et commercial (SPIC) ; qu'en vertu de l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les SPIC doivent être équilibrés en recettes et en dépenses et être financés par le produit des redevances perçues auprès des usagers ;

**CONSIDERANT** que le déficit du budget annexe de l'abattoir de la communauté de communes provient de la baisse des recettes d'exploitation qui ne couvrent pas les dépenses d'exploitation en hausse ;

**CONSIDERANT** que la baisse des recettes est due à la réduction du nombre de têtes abattues, sous la concurrence de l'abattoir du Moule, et à la contraction du cheptel de l'île de Marie-Galante ;

**CONSIDERANT** que la hausse des charges d'exploitation est due à la hausse des charges de personnel et des charges à caractère général ;

**CONSIDERANT** que la suspension d'activité d'abattage prononcée par arrêté préfectoral DAAF-SALIM du 31 juillet 2018 prive ce budget de recettes d'exploitation en maintenant les charges pour la rémunération des agents, sans activité ;

**CONSIDERANT** que, depuis son ouverture, l'exploitation de l'abattoir a produit un déficit, toujours croissant ;

#### **IV. D. Budget annexe de la gestion du port**

**CONSIDERANT** que la gestion du port est un service public industriel et commercial (SPIC) ; qu'en vertu de l'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les SPIC doivent être équilibrés en recettes et en dépenses et être financés par le produit des redevances perçues auprès des usagers ;

**CONSIDERANT** que le déficit du budget annexe de la gestion du port de la communauté de communes provient de sa section d'investissement ; que l'insuffisance de recettes d'investissement ne permet pas de financer les dépenses d'investissement ;

**CONSIDERANT** que la section d'exploitation produit un excédent d'exploitation insuffisant pour financer le besoin de financement de la section d'investissement ;

**CONSIDERANT** que le budget annexe de la gestion du port ne fait pas appel à l'emprunt pour financer les dépenses d'investissement ;

#### **V. SUR LE BUDGET PRIMITIF DE 2018**

**CONSIDERANT** que les termes de l'équilibre réel du budget d'une collectivité sont définis par l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales, qui dispose : *« le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations aux comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice »* ;

##### **V. A. Sur le budget voté**

**CONSIDERANT** que, lors de sa séance du 14 mai 2018, le conseil communautaire a adopté le budget primitif principal de 2018 en équilibre, comme il suit :

Tableau n°15 : Budget primitif principal voté le 14 mai 2018 (en euros)

Sections	BP 2018	Restes à réaliser	Total
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	6 746 277,00	0,00	6 746 277,00
Recettes	6 746 277,00	0,00	6 746 277,00
Résultats de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs	0,00	0,00	0,00
<b>Résultats cumulés (A)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Investissement</b>			
Dépenses	9 175 403,00	667 191,00	9 842 594,00
Recettes	9 582 741,00	2 956 562,00	12 539 303,00
Résultats de l'exercice	407 338,00	2 289 371,00	2 696 709,00
Résultats antérieurs	-2 696 709,00	0,00	-2 696 709,00
<b>Résultats cumulés (B)</b>	<b>-2 289 371,00</b>	<b>2 289 371,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total (A + B)</b>	<b>-2 289 371,00</b>	<b>2 289 371,00</b>	<b>0,00</b>

Source : budget primitif principal de 2018

**CONSIDERANT** que le budget primitif de 2018 du budget annexe d'adduction d'eau potable a été adopté en équilibre, comme il suit :

Tableau n°16 : Budget primitif « d'adduction d'eau potable » voté le 14 mai 2018 (en euros)

Sections	BP 2018	Restes à réaliser	Total
<b>Exploitation</b>			
Dépenses	154 433,00	0,00	154 433,00
Recettes	451 759,00	0,00	451 759,00
Résultats de l'exercice	297 326,00	0,00	297 326,00
Résultats antérieurs	0,00	0,00	0,00
<b>Résultats cumulés (A)</b>	<b>297 326,00</b>	<b>0,00</b>	<b>297 326,00</b>
<b>Investissement</b>			
Dépenses	1 167 365,00	625 392,00	1 792 757,00
Recettes	1 099 570,00	1 223 566,00	2 323 136,00
Résultats de l'exercice	-67 795,00	598 174,00	530 379,00
Résultats antérieurs	906 959,25	0,00	906 959,25
<b>Résultats cumulés (B)</b>	<b>839 164,25</b>	<b>598 174,00</b>	<b>1 437 338,25</b>
<b>Total</b>	<b>1 290 923,25</b>	<b>598 174,00</b>	<b>1 734 664,25</b>

Source : budget primitif d'adduction d'eau potable de 2018

**CONSIDERANT** que le budget primitif de 2018 du budget annexe de l'assainissement des eaux usées a été adopté en déséquilibre, comme il suit :

Tableau n°17 : Budget primitif « Assainissement des eaux usées » voté le 14 mai 2018 (en euros)

Sections	BP 2017	Restes à réaliser	Total
<b>Exploitation</b>			
Dépenses	91 320,00	0,00	91 320,00
Recettes	202 350,00	0,00	202 350,00
Résultats de l'exercice	111 030,00	0,00	111 030,00
Résultats antérieurs	-47 154,00	0,00	-47 154,00
<b>Résultats cumulés (A)</b>	<b>63 876,00</b>	<b>0,00</b>	<b>63 876,00</b>
<b>Investissement</b>			
Dépenses	562 014,00	166 063,00	728 077,00
Recettes	61 000,00	470 992,00	531 992,00
Résultats de l'exercice	-501 014,00	304 929,00	-196 085,00
Résultats antérieurs	123 686,00	0,00	123 686,00
<b>Résultats cumulés (B)</b>	<b>-377 328,00</b>	<b>304 929,00</b>	<b>-72 399,00</b>
<b>Total</b>	<b>-313 452,00</b>	<b>304 929,00</b>	<b>-8 523,00</b>

Source : budget primitif de l'assainissement des eaux usées de 2018

**CONSIDERANT** que le budget primitif de 2018 du budget annexe de l'abattoir a été adopté en déséquilibre, comme il suit :

Tableau n°18 : Budget primitif « Abattoir » voté le 14 mai 2018 (en euros)

Sections	BP 2018	Restes à réaliser	Total
<b>Exploitation</b>			
Dépenses	649 936,00	0,00	649 936,00
Recettes	118 736,00	0,00	118 736,00
Résultats de l'exercice	-531 200,00	0,00	-531 200,00
Résultats antérieurs	<b>-2 545 384,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 545 384,00</b>
<b>Résultats cumulés (A)</b>	<b>-3 076 584,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 076 584,00</b>
<b>Investissement</b>			
Dépenses	24 000,00	23 914,00	47 914,00
Recettes	34 431,00	17 151,00	51 582,00
Résultats de l'exercice	10 431,00	-6 763,00	3 668,00
Résultats antérieurs	-1 481 472,00	0,00	-1 481 472,00
<b>Résultats cumulés (B)</b>	<b>-1 471 041,00</b>	<b>-6 763,00</b>	<b>-1 477 804,00</b>
<b>Total</b>	<b>-4 547 625,00</b>	<b>-6 763,00</b>	<b>-4 554 388,00</b>

Source : budget primitif de l'abattoir de 2018

**CONSIDERANT** que le budget primitif de 2018 du budget annexe de la gestion du port a été adopté en déséquilibre, comme il suit :

Tableau n°19 : Budget primitif « Gestion du port » voté le 14 mai 2018 (en euros)

Sections	BP 2018	Restes à réaliser	Total
<b>Exploitation</b>			
Dépenses	309 085,00	0,00	309 085,00
Recettes	361 969,00	0,00	361 969,00
Résultats de l'exercice	52 884,00	0,00	52 884,00
Résultats antérieurs	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultats cumulés (A)</b>	<b>52 884,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 884,00</b>
<b>Investissement</b>			
Dépenses	361 901,00	298 308,00	660 209,00
Recettes	532 902,00	231 390,00	764 292,00
Résultats de l'exercice	171 001,00	-66 918,00	104 083,00
Résultats antérieurs	-174 417,00	0,00	-174 417,00
<b>Résultats cumulés (B)</b>	<b>-3 416,00</b>	<b>-66 918,00</b>	<b>-70 334,00</b>
<b>Total</b>	<b>49 468,00</b>	<b>-66 918,00</b>	<b>-17 450,00</b>

Source : budget primitif de la gestion du port de 2018

#### V. B. Sur la couverture du remboursement de la dette en capital selon le budget voté

**CONSIDERANT** que, conformément aux dispositions de l'article L. 1612-4 précité, les ressources internes de la section d'investissement du budget principal et du budget annexe des eaux usées ne permettent pas de couvrir l'annuité de la dette en capital, comme il suit :

Tableau n°20 : Capacité de remboursement du capital de la dette (en euros)

Ressources	Budget principal	Budget annexe d'adduction d'eau potable	Budget annexe assainissement des eaux usées
10222 FCTVA	1 250 230,00	0,00	0,00
1068 excédents de fonctionnement capitalisé	495 978,00	844 070,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	458 929,00	0,00	0,00
28 Dotations aux amortissements	62 542,00	0,00	0,00
Cpte 001 - Solde d'exécution reporté (en débit ou crédit)	-2 696 709,00	906 959,25	123 686,00
<b>Total des ressources internes</b>	<b>-429 029,00</b>	<b>1 751 960,25</b>	<b>123 686,00</b>
<b>Annuité en capital</b>	<b>1 415 421,00</b>	<b>39 069,00</b>	<b>132 461,00</b>

Source : budgets primitifs votés de 2018

**CONSIDERANT** que les ressources internes de la section d'investissement du budget annexe d'adduction en eau potable permettent de couvrir l'annuité de la dette en capital ;

**CONSIDERANT** que les budgets annexes de l'abattoir et du port ne font pas appel à l'emprunt ; qu'il n'y a pas d'annuité en capital à rembourser ;

### V. C. Sur la sincérité des inscriptions pour 2018

#### V. C. 1. Sur le report des résultats de clôture de 2017

**CONSIDERANT** que les résultats de clôture de l'exercice 2017, à reporter au budget primitif de 2018, s'établissent comme au tableau ci-après :

Tableau n°21 : Résultats de clôture 2017 (en euros)

Budget	Résultat de clôture
Budget principal	-2 200 730,80
Budget annexe d'adduction d'eau potable	1 751 029,48
Budget annexe de l'assainissement des eaux usées	76 531,67
Budget annexe de l'abattoir	-4 026 855,88
Budget annexe de la gestion du port	-118 891,82

Source : comptes de gestion de 2017

#### V. C. 2. Sur le report des restes à réaliser

**CONSIDERANT** que les restes à réaliser corrigés, au 31 décembre 2017, à reporter au budget primitif de 2018, s'établissent comme aux tableaux n° 9, 10, 11, 12 et 13 *supra* ;

#### V. C. 3. Sur les autres inscriptions budgétaires

##### Au budget principal

##### Recettes de fonctionnement

**CONSIDERANT** que les recettes de fonctionnement n'appellent pas d'observation ;

##### Dépenses de fonctionnement

**CONSIDERANT** qu'au vu de la consommation des crédits au 17 octobre 2018, le montant de 2 548 676,00 € prévu au chapitre 011 « Charges à caractère général » ne peut pas être réduit et sera supérieur au plafond fixé par le plan de retour à l'équilibre ;

**CONSIDERANT** qu'au vu de la consommation des crédits au 17 octobre 2018, le montant de 1 801 000,00 € prévu au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » doit être augmenté de 10 000 € à 1 811 000,00 €;

**CONSIDERANT** qu'au vu de la consommation des crédits au 17 octobre 2018, le montant de 1 069 748,00 € prévu au chapitre 65 « Autres charges de gestion » ne peut pas être réduit et sera supérieur au plafond fixé par le plan de retour à l'équilibre ;

#### Recettes d'investissement

**CONSIDERANT** que l'opération 9072 « *Espace de cohésion socio-culturelle* » est reportée en 2019 ; qu'ainsi le montant des subventions d'investissement affectées à cette opération inscrit au chapitre 13 « *Subventions d'investissement* » peut être réduit de 959 999,00 €;

#### Dépenses d'investissement

**CONSIDERANT** que l'opération 9072 « *Espace de cohésion socio-culturelle* » est reportée en 2019 ; qu'ainsi le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » peut être réduit de 1 703 450,00 €

#### Au budget annexe « Adduction d'eau potable »

#### Recettes d'exploitation

**CONSIDERANT** qu'au vu de la réalisation des crédits au 17 octobre 2018, le montant de 26 000,00 € prévu au chapitre 74 « *Dotations et participations* » peut être réduit à 0,00 €;

#### Dépenses d'exploitation

**CONSIDERANT** qu'au vu de la consommation des crédits au 17 octobre 2018 et d'une consommation des crédits de 700,00 € en 2017, le montant de 48 704,00 € prévu au chapitre 11 « *Charges à caractère général* » peut être réduit à 0,00 €;

**CONSIDERANT** qu'au vu de la consommation des crédits au 17 octobre 2018 et de l'absence de consommation des crédits en 2016, le montant de 37 500,00 € prévu au chapitre 12 « *Charges de personnel et frais assimilés* » peut être réduit à 0,00 € en l'absence de charges de personnel à honorer ;

**CONSIDERANT** qu'au vu de la consommation des crédits au 17 octobre 2018, le montant de 30 475,00 € prévu au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » peut être réduit à 0,00 €;

#### Recettes d'investissement

**CONSIDERANT** que les recettes d'investissement n'appellent pas d'observation ;

#### Dépenses d'investissement

**CONSIDERANT** que les dépenses d'investissement n'appellent pas d'observation ;

#### Au budget annexe « Assainissement des eaux usées »

#### Recettes d'exploitation

**CONSIDERANT** qu'au vu de l'émission des titres au 17 octobre 2018 et de l'absence de recettes en 2017, le montant de 192 600,00 € prévu au chapitre 70 « *Produits des services du domaine et ventes diverses* » doit être réduit à 0,00 €;

#### Dépenses d'exploitation

**CONSIDERANT** qu'au vu de la consommation des crédits au 17 octobre 2018 et d'une consommation des crédits de 700,00 € en 2017, le montant de 16 275,00 € prévu au chapitre 11 « *Charges à caractère général* » peut être réduit à 0,00 €;

**CONSIDERANT** qu'au vu de la consommation des crédits au 17 octobre 2018, le montant de 30 258,00 € prévu au chapitre 67 « *Charges exceptionnelles* » peut être réduit à 0,00 €;

#### Recettes d'investissement

**CONSIDERANT** que les recettes d'investissement n'appellent pas d'observation ;

#### Dépenses d'investissement

**CONSIDERANT** que les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 728 077,00 € n'appellent pas d'observation ;

#### Au budget annexe « Abattoir »

#### Recettes d'exploitation

**CONSIDERANT** qu'au vu de l'émission des titres au 17 octobre 2018 et de la fermeture administrative du site, le montant de 105 000,00 € prévu au chapitre 70 « *Produits des services du domaine et ventes diverses* » doit être réduit à 45 478,53 €;

#### Dépenses d'exploitation

**CONSIDERANT** qu'au vu de la consommation des crédits au 17 octobre 2018, le montant de 279 434,00 € prévu au chapitre 11 « *Charges à caractère général* » ne peut pas être réduit ;

**CONSIDERANT** qu'au vu de la consommation des crédits au 17 octobre 2018, le montant de 356 482,00 € prévu au chapitre 12 « *Charges de personnel et frais assimilés* » doit être majoré de 35 000,00 € et porté à 391 482,00 €;

#### Recettes d'investissement

**CONSIDERANT** que les recettes d'investissement n'appellent pas d'observation ;

#### Dépenses d'investissement

**CONSIDERANT** que les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 1 529 386,00 € n'appellent pas d'observation ;

#### Au budget annexe « Gestion du port »

#### Recettes d'exploitation

**CONSIDERANT** qu'au vu du montant des recettes constatées en 2017 (76 159,27) € et de l'émission des titres au 17 octobre 2018, la sincérité budgétaire conduit à réduire les

recettes attendues au chapitre 70 « *Produits des services du domaine et ventes diverses* », de 116 545,00 € et donc limitées à 80 000,00 €;

Dépenses d'exploitation

**CONSIDERANT** qu'au vu de la consommation des crédits au 17 octobre 2018, le montant de 206 561,00 € prévu au chapitre 11 « *Charges à caractère général* » ne peut pas être réduit ;

**CONSIDERANT** qu'au vu de la consommation des crédits au 17 octobre 2018, le montant de 101 524,00 € prévu au chapitre 12 « *Charges de personnel et frais assimilés* » n'appelle pas d'observation ;

Recettes d'investissement

**CONSIDERANT** que les recettes d'investissement n'appellent pas d'observation ;

Dépenses d'investissement

**CONSIDERANT** que les dépenses d'investissement qui s'élèvent à 834 626,00 € n'appellent pas d'observation ;

**CONSIDERANT**, en conclusion de l'analyse des inscriptions budgétaires pour 2018, que le budget communautaire est atteint de nombreuses et importantes insincérités ;

## **VI. SUR LE DESEQUILIBRE REEL DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2018**

**CONSIDERANT** que, compte tenu des reports des résultats antérieurs, des corrections effectuées par la chambre sur les restes à réaliser et sur les autres inscriptions du budget primitif de 2018, la situation d'ensemble du budget principal et des budgets annexes s'établit comme il suit :

Tableau n°22 : Déséquilibre global du budget primitif de 2018 corrigé (en euros)

<b>Budget</b>	<b>Déséquilibre</b>
Budget principal	-899 854,00
Budget annexe d'adduction d'eau potable	2 300 651,09
Budget annexe de l'assainissement des eaux usées	-182 886,42
Budget annexe de l'abattoir	-4 648 909,47
Budget annexe de la gestion du port	-340 385,00
<b>Total</b>	<b>-3 771 383,80</b>

Source : *Chambre régionale des comptes*

## **VII. SUR LE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE**

### **VII. A. Budget principal**

**CONSIDERANT** qu'après corrections par la chambre, le budget principal de la communauté de communes présente un déséquilibre de - 899 854,00 € démontrant la nécessité de dégager un excédent de fonctionnement pour financer les investissements ;

### **VII. B. Budget annexe « Adduction d'eau potable »**

**CONSIDERANT** qu'après correction par la chambre, le budget annexe de l'adduction d'eau potable de la communauté de communes présente un suréquilibre de 2 300 651,09 €;

### **VII. C. Budget annexe « Assainissement des eaux usées »**

**CONSIDERANT** qu'après correction par la chambre, le budget annexe de l'assainissement des eaux usées de la communauté de communes présente un déséquilibre de -182 886,42 € démontrant la nécessité de recouvrer la redevance d'assainissement ;

### **VII. D. Budget annexe « Abattoir »**

**CONSIDERANT** qu'après correction par la chambre, le budget annexe de l'abattoir de la communauté de communes présente un déséquilibre - 4 648 909,47 €; que le retour à l'équilibre courant de ce budget est impossible sans ressource d'exploitation annuelle supplémentaire d'un montant minimal de 600 000 € sans compter le comblement du déficit existant et les modalités de sa reprise dans le budget principal de la collectivité ;

### **VII. E. Budget annexe « Gestion du port »**

**CONSIDERANT** qu'après correction par la chambre, le budget annexe de la gestion du port de la communauté de communes présente un déséquilibre de - 340 385,00 €; que le retour à l'équilibre de ce budget nécessite la fixation de tarifs permettant de financer les coûts d'exploitation et le recouvrement effectif de la redevance auprès des usagers ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble des corrections et des propositions ont fait l'objet, au cours de l'instruction, de la contradiction prévue par les normes professionnelles des juridictions financières à l'article VI-17 ;

### **PAR CES MOTIFS,**

- 1) **CONSTATE** que les mesures de redressement prises par la Communauté de communes de Marie-Galante au budget primitif de 2018 sont notablement insuffisantes au regard du plan de retour à l'équilibre dont le terme était initialement fixé au 31 décembre 2020 ;
- 2) **PROPOSE** au préfet de la Guadeloupe de régler le budget primitif de 2018 de la Communauté de communes de Marie-Galante selon le tableau joint en annexe ;

- 3) **DEMANDE** à la communauté de mettre en œuvre des mesures de redressement préconisées dans l'avis n° 2017-0144 du 21 septembre 2017 de la chambre régionale des comptes rendu sur le compte administratif de 2016 et les mesures supplémentaires préconisées dans le présent avis en vue d'un retour à l'équilibre de l'ensemble du budget le 31 décembre 2020, au plus tard ;
- 4) **RAPPELLE** que le compte administratif de 2018 doit être adopté avant le budget primitif de 2019 ;
- 5) **DIT** que le présent avis sera notifié au préfet de la Guadeloupe et au président de la Communauté de communes de Marie-Galante ;
- 6) **RAPPELLE** qu'en application de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, « *les assemblées délibérantes sont tenues informées dès leur plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes et des arrêtés pris par le représentant de l'État* » ;
- 7) **DEMANDE** en conséquence à la collectivité de faire connaître à la chambre la date de cette réunion et de l'accomplissement de cette obligation ;

Délibéré par la Chambre régionale des comptes de la Guadeloupe, en sa séance du 25 octobre 2018 ;

Présents :

- M. Serge MOGUÉROU, président de section, président de séance
- M. Alexandre ABOU, premier conseiller,
- M. René PARTOUCHE, premier conseiller,
- Mme Sabah-Nora FAOUZI, première conseillère,
- M. Patrick PLANTARD, conseiller, rapporteur

Le président de section,  
président de séance

La greffière de séance,

Serge MOGUÉROU

Gina BREGMESTRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARIE-GALANTE - BUDGET PRIMITIF DE 2018**

**AVIS N° 2018-0158- ANNEXE**

**Budget principal**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Modification CRC</b>		<b>Budget rectifié</b>
			<b>RAR</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	2 548 676,00	0,00	0,00	2 548 676,00
012	Charges de personnel	1 801 000,00	0,00	10 000,00	1 811 000,00
014	Atténuation de produits	573 761,00	0,00	0,00	573 761,00
65	Autres charges de gestion courantes	1 069 748,00	0,00	0,00	1 069 748,00
66	Charges financières	110 057,00	0,00	0,00	110 057,00
67	Charges exceptionnelles	121 564,00	0,00	0,00	121 564,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	458 929,00	0,00	0,00	458 929,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	62 542,00	0,00	0,00	62 542,00
002	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>6 746 277,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>6 756 277,00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
013	Atténuations de charges	12 000,00	0,00	0,00	12 000,00
70	Produits services, domaines et ventes	504 290,00	0,00	0,00	504 290,00
73	Impôts et taxes	4 078 875,00	0,00	0,00	4 078 875,00
74	Dotations et participations	2 022 741,00	0,00	0,00	2 022 741,00
75	Autres produits de gestion courante	827,00	0,00	0,00	827,00
76	Produits financiers	33,00	0,00	0,00	33,00
77	Produits exceptionnels	127 511,00	0,00	0,00	127 511,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>6 746 277,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 746 277,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	1 415 421,00	0,00	0,00	1 415 421,00
20	Immobilisations incorporelles	6 100,00	0,00	0,00	6 100,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	261 647,00	0,00	0,00	261 647,00
23	Immobilisations en cours	8 154 426,00	-144 493,36	-1 703 450,00	6 306 482,64
26	Participations	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté	2 696 709,00	0,00	0,00	2 696 709,00
<b>Total</b>		<b>12 539 303,00</b>	<b>-144 493,36</b>	<b>-1 703 450,00</b>	<b>10 691 359,64</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
10	Dotations fonds divers et réserves	1 324 644,00	0,00	0,00	1 324 644,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	495 978,00	0,00	0,00	495 978,00
13	Subventions d'investissement	7 943 393,00	-1 777 798,36	-959 999,00	5 205 595,64
16	Emprunts et dettes	1 060 682,00	0,00	0,00	1 060 682,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	458 929,00	0,00	0,00	458 929,00
024	Cessions de terrains	1 193 135,00	0,00	0,00	1 193 135,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	62 542,00	0,00	0,00	62 542,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>12 539 303,00</b>	<b>-1 777 798,36</b>	<b>-959 999,00</b>	<b>9 801 505,64</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
Dépenses	6 746 277,00	0,00	10 000,00	6 756 277,00
Recettes	6 746 277,00	0,00	0,00	6 746 277,00
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-10 000,00</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
Dépenses	12 539 303,00	-144 493,36	-1 703 450,00	10 691 359,64
Recettes	12 539 303,00	-1 777 798,36	-959 999,00	9 801 505,64
<b>Résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 633 305,00</b>	<b>743 451,00</b>	<b>-889 854,00</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 633 305,00</b>	<b>-969 999,00</b>	<b>-899 854,00</b>

**AVIS N° 2018-0158- ANNEXE**  
**Budget annexe de l'adduction de l'eau potable**

<b>SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Modification CRC</b>		<b>Budget rectifié</b>
			<b>RAR</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	48 704,00	0,00	-48 704,00	0,00
012	Charges de personnel	37 500,00	0,00	-37 500,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	37 754,00	0,00	0,00	37 754,00
67	Charges exceptionnelles	30 475,00	0,00	-30 475,00	0,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>154 433,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-116 679,00</b>	<b>37 754,00</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	425 759,00	0,00	0,00	425 759,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	26 000,00	0,00	-26 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>451 759,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-26 000,00</b>	<b>425 759,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	39 069,00	0,00	0,00	39 069,00
20	Immobilisations incorporelles	292 950,00	0,00	0,00	292 950,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	334 216,00	0,00	0,00	334 216,00
23	Immobilisations en cours	1 126 522,00	-475 307,84	0,00	651 214,16
26	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>1 792 757,00</b>	<b>-475 307,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 317 449,16</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	844 070,00	0,00	0,00	844 070,00
13	Subventions d'investissement	1 316 183,00	0,00	0,00	1 316 183,00
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	162 883,00	0,00	0,00	162 883,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Excédent reporté	906 959,25	0,00	0,00	906 959,25
<b>Total</b>		<b>3 230 095,25</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 230 095,25</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section d'exploitation</b>	<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
Dépenses	154 433,00	0,00	-116 679,00	37 754,00
Recettes	451 759,00	0,00	-26 000,00	425 759,00
<b>Résultat</b>	<b>297 326,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 679,00</b>	<b>388 005,00</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
Dépenses	1 792 757,00	-475 307,84	0,00	1 317 449,16
Recettes	3 230 095,25	0,00	0,00	3 230 095,25
<b>Résultat</b>	<b>1 437 338,25</b>	<b>475 307,84</b>	<b>0,00</b>	<b>1 912 646,09</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>1 734 664,25</b>	<b>475 307,84</b>	<b>90 679,00</b>	<b>2 300 651,09</b>

**AVIS N° 2018-0158- ANNEXE**  
**Budget annexe de l'assainissement des eaux**

<b>SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Modification CRC</b>		<b>Budget rectifié</b>
			<b>RAR</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	16 275,00	0,00	-16 275,00	0,00
012	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	44 787,00	0,00	0,00	44 787,00
67	Charges exceptionnelles	30 258,00	0,00	-30 258,00	0,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Déficit reporté	47 154,00	0,00	0,00	47 154,00
<b>Total</b>		<b>138 474,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-46 533,00</b>	<b>91 941,00</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	192 600,00	0,00	-192 600,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	9 750,00	0,00	0,00	9 750,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>202 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-192 600,00</b>	<b>9 750,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
13	Subventions d'investissement	97 650,00	0,00	0,00	97 650,00
16	Emprunts et dettes	132 461,00	0,00	0,00	132 461,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	175 189,00	0,00	0,00	175 189,00
23	Immobilisations en cours	322 777,00	-16 703,58	0,00	306 073,42
26	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>728 077,00</b>	<b>-16 703,58</b>	<b>0,00</b>	<b>711 373,42</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
10	Dotations fonds divers et réserves	8 362,00	0,00	0,00	8 362,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	523 630,00	-45 000,00	0,00	478 630,00
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Excédent reporté	123 686,00	0,00	0,00	123 686,00
<b>Total</b>		<b>655 678,00</b>	<b>-45 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>610 678,00</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section d'exploitation</b>	<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
Dépenses	138 474,00	0,00	-46 533,00	91 941,00
Recettes	202 350,00	0,00	-192 600,00	9 750,00
<b>Résultat</b>	<b>63 876,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-146 067,00</b>	<b>-82 191,00</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
Dépenses	728 077,00	-16 703,58	0,00	711 373,42
Recettes	655 678,00	-45 000,00	0,00	610 678,00
<b>Résultat</b>	<b>-72 399,00</b>	<b>-28 296,42</b>	<b>0,00</b>	<b>-100 695,42</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>-8 523,00</b>	<b>-28 296,42</b>	<b>-146 067,00</b>	<b>-182 886,42</b>

**AVIS N° 2018-0158- ANNEXE**  
**Budget annexe de l'abattoir**

<b>SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Modification CRC</b>		<b>Budget rectifié</b>
			<b>RAR</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	279 434,00	0,00	0,00	279 434,00
012	Charges de personnel	356 482,00	0,00	35 000,00	391 482,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	14 020,00	0,00	0,00	14 020,00
002	Déficit reporté	2 545 384,00	0,00	0,00	2 545 384,00
<b>Total</b>		<b>3 195 320,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>3 230 320,00</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	105 000,00	0,00	-59 521,47	45 478,53
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	13 116,00	0,00	0,00	13 116,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	620,00	0,00	0,00	620,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>118 736,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-59 521,47</b>	<b>59 214,53</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	32 524,00	0,00	0,00	32 524,00
23	Immobilisations en cours	15 390,00	0,00	0,00	15 390,00
26	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté	1 481 472,00	0,00	0,00	1 481 472,00
<b>Total</b>		<b>1 529 386,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 529 386,00</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
10	Dotations fonds divers et réserves	20 411,00	0,00	0,00	20 411,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	17 151,00	0,00	0,00	17 151,00
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	14 020,00	0,00	0,00	14 020,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>51 582,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 582,00</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
Dépenses	3 195 320,00	0,00	35 000,00	3 230 320,00
Recettes	118 736,00	0,00	-59 521,47	59 214,53
<b>Résultat</b>	<b>-3 076 584,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-94 521,47</b>	<b>-3 171 105,47</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
Dépenses	1 529 386,00	0,00	0,00	1 529 386,00
Recettes	51 582,00	0,00	0,00	51 582,00
<b>Résultat</b>	<b>-1 477 804,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-1 477 804,00</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>-4 554 388,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-94 521,47</b>	<b>-4 648 909,47</b>

**AVIS N° 2018-0158- ANNEXE**  
**Budget annexe de la gestion du port**

<b>SECTION D'EXPLOITATION - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>Modification CRC</b>		<b>Budget rectifié</b>
			<b>RAR</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	
011	Charges à caractère général	206 561,00	0,00	0,00	206 561,00
012	Charges de personnel	101 524,00	0,00	0,00	101 524,00
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courantes	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
002	Déficit reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>309 085,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>309 085,00</b>
<b>Recettes d'exploitation</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaines et ventes	196 545,00	0,00	-116 545,00	80 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	143 074,00	0,00	0,00	143 074,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	22 350,00	0,00	0,00	22 350,00
042	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>361 969,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-116 545,00</b>	<b>245 424,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE</b>					
<b>Dépenses d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	298 308,00	0,00	0,00	298 308,00
23	Immobilisations en cours	361 901,00	0,00	0,00	361 901,00
26	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution reporté	174 417,00	0,00	0,00	174 417,00
<b>Total</b>		<b>834 626,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>834 626,00</b>
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
10	Dotations fonds divers et réserves	110 977,00	0,00	0,00	110 977,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	55 525,00	0,00	0,00	55 525,00
13	Subventions d'investissement	596 790,00	-206 390,00	0,00	390 400,00
16	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opér.ordre de transferts entre sections	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Excédent reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>764 292,00</b>	<b>-206 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>557 902,00</b>

<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>				
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
Dépenses	309 085,00	0,00	0,00	309 085,00
Recettes	361 969,00	0,00	-116 545,00	245 424,00
<b>Résultat</b>	<b>52 884,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-116 545,00</b>	<b>-63 661,00</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>Budget voté</b>	<b>RAR</b>	<b>Mesures nouvelles</b>	<b>Budget rectifié</b>
Dépenses	834 626,00	0,00	0,00	834 626,00
Recettes	764 292,00	-206 390,00	0,00	557 902,00
<b>Résultat</b>	<b>-70 334,00</b>	<b>-206 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-276 724,00</b>
<b>Résultat global prévisionnel</b>	<b>-17 450,00</b>	<b>-206 390,00</b>	<b>-116 545,00</b>	<b>-340 385,00</b>